DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

Envoyé en préfecture le 31/05/2024
Reçu en préfecture le 31/05/2024
Publié le
ID : 059-215901729-20240530-240530AR_13EC-AR

2024-13/EC

ARRÊTE DU MAIRE

Nous, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire de la Ville de DENAIN,

VU le décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen

VU l'arrêté préfectoral du 29 août 2023 fixant la circonscription de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs pour le département du Nord à compter du 1er janvier 2024,

VU le Code Électoral,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Les personnes suivantes sont désignées pour assurer la présidence des opérations électorales dans les divers bureaux de vote de la Ville, le 9 juin 2024, à savoir :

BUREAUX	PRESIDENTS
Bureau n° 1 Salle Zola Impasse de l'Enclos	BIREMBAUT Bernard
Bureau n° 2 Bureau centralisateur Mairie Rue de Villars	DUFOUR TONINI Anne-Lise
Bureau n° 3 Salle Barbusse Rue Barbusse	LEMOINE Solange
Bureau n° 4 École Voltaire Rue Trarieux	MIRASOLA Catherine
Bureau n° 5 École Victor Hugo Rue Victor Hugo	DUPONT Nadine
Bureau n° 6 École Charles Gide Rue des Coopérateurs	RYSPERT Rosa-Marie
Bureau n° 7 Salle des Fêtes Place Baudin	CHERRIER Emmanuel
Bureau n° 8 Ecole Condorcet Rue Arthur Brunet	THUROTTE Elisabeth
Bureau n° 9 Maison de Quartier du Faubourg Duchâteau 59 Rue Patrick Roy	DERGHAL Akim
Bureau n° 10 École Pasteur Résidence Villars	ATTEN Edjila
Bureau n° 11 Maison de Quartier Solange Tonini Rue Berthelot	MOHAMED Yamina

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le
et de la publication le

Fait à DENAIN, le 30 mai 2024
Le Maire,

MAIRIE DE DENAIN 25 NORD 25